

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-26: Approbation du compte de gestion 2017– Budget Principal et budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, et M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2017, Budget Principal et Budgets Annexes Port Tudy, Camping, Mouillage visé et certifié conforme par le Receveur municipal, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
Considérant la concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

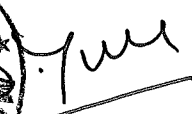

ADOpte le compte de gestion 2017 Budget Principal et Budgets Annexes Port Tudy, Camping, Mouillages

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018

Le Maire



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-27: Approbation du compte administratif 2017— Budget principal

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2017, Budget Principal,
Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
ADOpte le compte administratif 2017 Budget Principal comme suit :

Sections	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations 2017	Résultat d'exercice 2017	RAR au 31/12/17	Résultat N-1	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement						
Dépenses	4 097 237,56	2 614 727,25	847 295,10			
Recettes	3 272 549,00	3.462 022,35			824 688,56	1 671 983,70
Investissement						
Dépenses	5 032 022,00	842 433,34		1 033 844	553 872,68	481 095,36
Recettes	5 585 894,68	1 330 770,76	488 337,32	618 284		

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-28 : Approbation du compte administratif 2017 – Budget annexe Port Tudy

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2017, Budget annexe Port Tudy,
Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
ADOpte le compte administratif 2017 Budget Port Tudy comme suit :

Sections	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations 2017	Résultat d'exercice 2017	RAR au 31/12/17	Résultat N-1	Résultat de clôture 2017
Exploitation						
Dépenses	839 985,47	307 263,61				
Recettes	525 800,00	508 313,53	201 049,92		314 185,47	515 235,39
Investissement						
Dépenses	337 734,00	120 340,84	104 193,78	500	413,06	105 106,84
Recettes	338 147,00	16 147,00				

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-29 : Approbation du compte administratif 2017 – Budget annexe Camping

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2017, Budget annexe Camping
Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
ADOpte le compte administratif 2017 Budget annexe Camping comme suit :

Sections	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations 2017	Résultat d'exercice 2017	RAR au 31/12/17	Résultat N-1	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement						
Dépenses	54 418,02	36 769,74				
Recettes	35 000,00	41 380,90	4 611,16		19 418,02	24 029,18
Investissement						
Dépenses	17200,00	12 912,87	342,47		12570,40	12 912,87
Recettes	29 770,40	12 570,40				

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-30 : Approbation du compte administratif 2017– Budget annexe Mouillages

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2017, Budget annexe Mouillages,
Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
ADOpte le compte administratif 2017 Budget annexe Mouillages comme suit :

Sections	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations 2017	Résultat d'exercice 2017	RAR au 31/12/17	Résultat N-1	Résultat de clôture 2017
Exploitation						
Dépenses	55 428,17	38 483,65				
Recettes	50 000,00	40 484,38	2 000,73		5 428,17	7 428,90
Investissement						
Dépenses	15 390,00	8 269,60			31 168,80	8 269,60
Recettes	46 558,80	31 168,80	22 899,20			

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-31 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de voter les affectations de résultats des budgets suivants :

Budget Principal - M14

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser): - **481 095,36 €**
Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : **481 095,36 €**
Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : **1 190 888,30 €**

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



D. Yvon

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-32 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 – BA Port Tudy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,

Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de voter les affectations de résultats des budgets suivants :

Budget Annexe Port Tudy - M4

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser): - 105 106,84 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 105 106,84 € €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : 410 128, 55 €

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



D. Yvon

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-33 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 – BA Camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de voter les affectations de résultats des budgets suivants :

Budget Annexe Camping - M14

Besoin de financement de la section d'investissement : - 12 912,87 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 12 912,87€

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : 11 116,31€

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



D. Yvon

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 mars 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-trois mars, à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, Brigitte GAMBINI, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Gilles LE MENACH, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Dominique YVON, Elise GUENNEC, Jean-Marc HESS, Marie-Françoise ROGER
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Victor DA SILVA
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Victor DA SILVA à Jean-Marc HESS

DELIBERATION n°2018-34 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 – BA Mouillages

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de voter les affectations de résultats des budgets suivants :

Budget Annexe Mouillages – M4

Besoin de financement de la section d'investissement : 8269,60 €
Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : **7 428,90€**
Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Dépenses) : 0 €

Fait à l'île de Groix, le 27 mars 2018
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 mars 2018 et de la publication le 27 mars 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 27 mars 2018
le Maire



D. Yvon